

**Ebelmann**

3 promenade des cardeurs
67150 Erstein FR

Facture n° 2026-01-FAC5

Date de facturation : 01/01/2026
Référence au devis n° 2025-06-DEV01
N° COMMANDE : ZB-703282
POUR LE COMPTE DE LILLY FRANCE FEGERSHEIM
INFORMATION DE LIVRAISON : ESTELLE SPEYSER

REDUCIO

5 RUE DU TALUS
6740 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
France

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL HT
OBJET DE LA MISSION Assistance technique spécialisée en formation du personnel et assurance de stérilité, avec intervention flexible selon les besoins du client.	1	unité	0,00€ HT	0,00 €
INTERVENTIONS -26/11/2025.1jour. Update avancement depuis juillet. Echange stratégie VRT Global -27/11/2025.1jour. Conception nouvelle architecture documentaire VRT -28/11/2025.0,5jour. Conception nouvelle architecture documentaire VRT -12/12/2025.0,5jour. Réunion de travail sur site à Fegersheim avec Armand et Christine. -16/12/2025.1jour. Journée de travail sur site. Explications technique avec Régis pour Design Document -17/12/2025.1jour. Conception nouvelle architecture documentaire VRT et rédaction de documents GMP -18/12/2025.1jour. Conception nouvelle architecture documentaire VRT et rédaction de documents GMP -19/12/2025.1jour. Conception nouvelle architecture documentaire VRT et rédaction de documents GMP -22/12/2025.1jour. Conception nouvelle architecture documentaire VRT et rédaction de documents GMP -23/12/2025.1jour. Conception nouvelle architecture documentaire VRT et rédaction de documents GMP	9	jour	875,00€ HT	7 875,00 €
			Total HT	7 875,00 €
			Taux de TVA	20 %
			Total TVA	1 575,00 €
			Total TTC à régler	9 450,00 €



Ebelmann

3 promenade des cardeurs
67150 Erstein FR

Merci pour votre confiance !

Conditions de règlement

La facture est payable dans les 30 jours à compter de la réalisation de la prestation

Pénalités de retard : Taux d'intérêt légal majoré de 10 points — art. L441-10 du Code de commerce. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 € — art. D441-5 du Code de commerce.

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera appliquée en cas de retard de paiement conformément aux articles L. 441-9, L. 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

IBAN : FR76 1695 8000 0165 5709 4830 897 BIC : QNTOFRP1XXX